

DANS CE NUMÉRO :

LSJPA	2
25 ^E DU PONT	
PERSONNALITÉ ÉTÉ 2010	3
POJET DE LOI C-4	3
PETITES ANNONCES!	4
COORDONNÉES DE L'ORGANISME	4

DES NOUVELLES... DES NOUVELLES...

Depuis la sortie de l'édition printemps 2010 du Tuyau, on n'a pas chômé, loin de là ! Un trois mois très dense pour l'organisme, en commençant par notre 25^e anniversaire et notre campagne de notoriété. En plus, plusieurs activités de médiation citoyenne ont eu lieu : formation et soutien dans le projet Bon voisinage de la Fédération des coopératives d'habitation de l'Estrie et rencontres dans les MRC du Memphrémagog, du Val-Saint-François, du Haut-Saint-François et du Granit. Nous avons aussi été approchés par le Centre Le Rivage, le RAME,

la Villa Pierrot et la Mairie d'East-Angus.

Dans un autre ordre d'idées, nous avons donné une formation en CPE et avons fait une présentation sur la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents au Groupe relais régional (prévenir et traiter la violence à l'école).

Aussi, nous participons à la démarche d'appropriation de l'action communautaire autonome avec le ROC Estrie, nous sommes impliqués au



comité de la Politique de développement sociale de la Ville de Sherbrooke et nous avons participé au congrès annuel et à l'Assemblée générale de notre regroupement provincial (ROJAQ).

Et ce n'est pas tout, mais le reste rendrait ce paragraphe trop long !

Bonne lecture,

Pierre Marcoux, directeur.

LE PONT ET LA COMMUNAUTÉ ESTRIENNE

Le Galopin est un organisme sans but lucratif qui vise l'utilisation d'activités équestres à des fins thérapeutiques et rééducatives aidant des personnes à résoudre certains problèmes d'ordre social, psychologique et psychomoteur.

Le Galopin offre plusieurs services spécialisés à la communauté en général. Ceux-ci ont pour but de rétablir l'harmonie et l'équilibre entre la personne qui a des difficultés

et son environnement. Odrey Ayotte de l'organisme Le Galopin accueille des jeunes en travaux communautaires, car elle croit que ces derniers méritent d'avoir une deuxième chance et qu'ils doivent réparer les torts qu'ils ont causés : « Cela leurs permet de vivre une nouvelle expérience et ça nous donne un coup de main en même temps. »





Les mesures extrajudiciaires appliquées par les policiers.

La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) prévoit des modalités particulières quant à l'exercice du pouvoir discrétionnaire des policiers. Effectivement, la loi prévoit que les policiers puissent décider, dans certaines circonstances, de recourir à des mesures extrajudiciaires, soit :

Aucune mesure: La décision de ne prendre aucune mesure est envisagée

dans le cas d'une infraction très mineure, sans réelle conséquence pour la victime ou la communauté. Aucune donnée n'est alors consignée au Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ).

L'avertissement: L'avertissement se fait par une intervention verbale du policier, intervention qui vise à sensibiliser l'adolescent aux conséquences de l'infraction qu'il a commise et à le réprimander pour sa conduite. Lorsqu'un adolescent fait l'objet d'un avertissement, les données concernant cette situation sont inscrites au CRPQ.

Le renvoi communautaire:

Le policier doit contacter le procureur aux poursuites criminelles et pénales afin de justifier légalement le renvoi. Il fait ensuite une demande à un organisme de justice alternative qui accompagnera l'adolescent dans la réalisation de sa mesure. L'accomplissement ou non du renvoi communautaire est ensuite inscrit au CRPQ.

Dans le cadre de toutes les mesures extrajudiciaires, les parents doivent être informés de l'intervention policière effectuée.

LE 25^E ANNIVERSAIRE DU PONT



Les 25 ans du Pont, une soirée mémorable !!!

C'est dans une ambiance conviviale et festive que nous avons célébré nos 25 ans d'activités le 8 avril dernier au Centre d'arts La Nef. Ce fut pour nous une belle occasion de témoigner notre gratitude aux collaborateurs, tant anciens que récents, qui ont fait preuve d'un engagement et d'un dévouement envers notre organisme au cours des années.

Plusieurs intervenants ont pris la parole au cours de la soirée, dont M. Serge Charbonneau, directeur du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec, afin de témoigner de leur lien particulier avec Le Pont et de leur engagement.

Deux personnes ont également été honorées pour le rôle indispensable qu'ils ont joué dans le développement de l'organisme : Jean Comtois, directeur du Pont de 1984 à 2001 et actuel directeur du Tremplin 16-30, et Céline Ménard, secrétaire administrative à l'emploi de l'organisme depuis sa création.

Afin de commémorer cette étape importante dans la vie de notre organisme, les personnes présentes se sont vues

remettre un cahier historique relatant l'histoire du Pont et son évolution depuis sa création.

Nous tenons à remercier Me Mario Proulx, qui a accepté la présidence d'honneur, Mme Véronique Vigneault, directrice de Social-T qui a animé avec brio cette soirée ainsi que tous les invités qui ont fait de cette soirée un franc succès.



(Arrière): Jo-Hanna, Stéphanie, Pierre, Josée, Sandy— (Avant): Marylaine, Myriam, Angèle, Céline

PERSONNALITÉ ÉTÉ 2010

Pour notre parution estivale, nous avons choisi de vous présenter **Mme Louise Berger, inspectrice au Service de protection contre les incendies de Sherbrooke.**

Mme Berger est diplômée de l'institut de protection contre les incendies du Québec. Elle occupe ses fonctions depuis 1992 et œuvre dans ce domaine suite à une nouvelle orientation de sa carrière. Mme Berger s'occupe de la prévention en s'assurant de l'application des règlements municipaux et en effectuant des inspections industrielles, commerciales et résidentielles afin d'assurer la sécurité de ces milieux. De plus, elle donne de la formation en sécurité dans les bureaux, écoles, usines, etc.

C'est de par ses qualités de formatrice, d'animatrice, sa tolérance, son non jugement, sa grande écoute et son intérêt pour le côté social et

humain qu'elle a pris la relève de son prédécesseur et a accepté de rencontrer des adolescents contrevenants dont le délit est en lien avec les incendies.

Depuis un moment, elle collabore avec notre organisation et rencontre ces adolescents judiciairisés ou non qui ont comme conséquence suite à leur geste l'obligation de participer à des activités de formation afin d'être davantage sensibilisé aux torts causés par ce même geste.

Pour Mme Berger, ces rencontres sont pertinentes. Elle considère qu'elles peuvent permettre à l'adolescent de réfléchir. En entendant ce message de prévention exprimé par quelqu'un d'autre que l'intervenant ou le parent, selon Madame Berger ça peut porter fruit. « J'aime ça écouter les jeunes et leur parler. Si je

peux faire une petite différence dans la vie de quelqu'un, je veux donner la chance au coureur, on fait tous des erreurs, je ne porte pas de jugement et étant moi-même une mère ça me touche. Ça vaut la peine de s'attarder et de leur expliquer les conséquences de leur geste.»

Elle ajoute : « La prévention, ça toujours sa place, dans toute leur vie, la prévention ce sera important, avoir un œil préventif, développer son sens critique... Souvent, ils n'ont pas fait le bon choix, ils n'ont pas pris la bonne décision. Quand je les rencontre, je trouve qu'ils ont déjà fait un bout de chemin. Ils ont l'air sincère, ils sont transparents, ils nous font confiance, ils se livrent facilement, ça se passe bien, je me dis que je suis là pour les aider et je pense que ça donne de bons résultats. Il faut garder ça

simple. C'est un travail d'équipe, de collaboration avec Le Pont, il faut s'aider.»

Bref, que dire de plus! Nous sommes particulièrement fiers de pouvoir la côtoyer et collaborer avec elle.



Mme Louise Berger

PROJET DE LOI C-4

Nous tenons à vous informer du projet de loi C-4 qui vise à apporter des modifications à la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA). La position du Pont est celle du Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ) qui l'a exprimée dans un récent communiqué. En voici les grandes lignes :

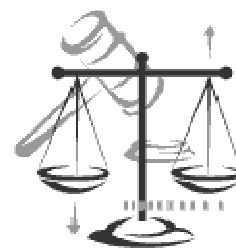
Le projet de loi visant à rendre plus efficace un système de justice qui l'est déjà.



Après analyse du projet de loi, dans sa forme actuelle, nous concluons qu'il ne contribuera pas à accroître la sécurité du public, ni à améliorer le sort réservé aux victimes d'actes criminels. Aucune donnée objective ne justifie la proposition de modification du pro-

jet de loi. En fait, il aurait été beaucoup plus pertinent que le ministre Nicholson propose une série de mesures susceptibles de favoriser la participation des victimes au processus judiciaire ou extrajudiciaire, ainsi que de soutenir le développement de la justice réparatrice au Canada.

Le projet de loi C-4 marque, à notre avis, un recul en matière de justice pour les mineurs en se montrant de moins en moins distinct du système adulte. La volonté du gouvernement de réprimer les comportements violents des adolescents s'exprime déjà dans le cadre de la loi actuelle (dispositions particulières pour les cas particuliers).



La proposition d'élargir l'accès aux peines pour adultes, de même que de faciliter la publication du nom des jeunes contrevenants, n'aura aucun impact sur la protection du public. Au mieux, elle bloquera toute possibilité de réintégration sociale et de réadaptation.

PETITES ANNONCES:

Assemblée Générale Annuelle

DATE: Lundi, le 21 juin 2010

HEURE: 17h30 à 20h30, un léger goûter sera servi

LIEU: Bibliothèque Eva Senécal, salle 4

CONFIRMATION: SVP veuillez confirmer votre présence au 819-565-2559 poste 222 ou

celine.menard@lepontoja.org

Avis aux intéressés: 2 postes au sein du C.A. sont à combler.

Bienvenue à chacun et chacune!**CONGRÈS DU ROJAO****COMPTE-RENDU**

Le congrès s'est tenu les 26 et 27 mai dernier. En gros, nous avons bénéficié d'une conférence de M. Gérard Bouchard, historien, sociologue et écrivain et fait la visite de la vieille prison de Trois-Rivières. Nous avons participé à différentes activités : travaux communautaires et bénévoles dans le cadre de la LSJPA, programme de médiation scolaire «Passerelles» et médiation citoyenne. Suite au congrès se tenait l'Assemblée générale du ROJAO et une journée d'accréditation en médiation pénale.



COORDONNÉES



6, rue Wellington Sud,
bureau 404
Sherbrooke, Québec
J1H 5C7
Téléphone: (819) 565-2559
Télécopieur: (819) 565-9855

Courriel: info@lepontoja.org
Site web: <http://www.lepontoja.org>

ROJAO

Regroupement des organismes
de justice alternative
www.rojaq.qc.ca

Bon été et Belles Vacances!**TRAVAUX À EFFECTUER?**

Votre organisme aimerait accueillir des jeunes qui ont des travaux communautaires à réaliser?

Contactez-nous!
819-565-2559

